

(Dé)prime de fin d'année

Comme chaque année, les personnels de SPIP attendront, sans doute en vain, une éventuelle reconnaissance de leur engagement sans faille en 2021 sous la forme d'une prime de fin d'année.

Innovation 2021 : la DAP a inventé la déprime de fin d'année ! En effet, alors que la revalorisation de l'IFPIP, attendue depuis des mois devait apporter un peu d'air aux Conseillers et Conseillères d'Insertion et de Probation, c'est tout l'inverse qui se passe pour une partie importante de la profession.

333,33 euros ! C'est la somme prélevée, sans préavis, sans échéancier, sans information et sans possibilité d'échelonnement sur la paye que devaient toucher fin novembre tou.te.s les CPIP ex-hors classe reclassé.e.s dans le nouveau grade de CPIP suite à la réforme statutaire.

C'est à dire que non seulement notre Ministère bloque les carrières de ses personnels en **trahissant ses engagements de favoriser la promotion des ancien.ne.s CPIP Hors Classe dans le nouveau grade de Classe Exceptionnelle**, mais en plus, notre administration gère la situation de ses agent.e.s avec tellement de désinvolture ou mépris qu'elle ose leur piquer une part énorme de leur salaire sans même prendre la peine de leur expliquer pourquoi !

La CGT IP vous explique : depuis le 1^{er} janvier 2021, l'IFPIP de tous les personnels en SPIP aurait dû être revalorisée. **280,83 euros mensuels pour les CPIP, et 314,17 euros mensuels pour les CPIP Classe Exceptionnelle** (ce en dépit des engagements initiaux qui prévoyaient un montant de 291,66 euros par mois pour les CPIP et 358,33 euros par mois pour les CPIP de Classe Exceptionnelle, cette dernière part de la revalorisation étant toujours due aux agent.e.s).

L'administration pénitentiaire ayant publié la première part de revalorisation en août (alors que l'engagement du DAP datait d'octobre 2020...), ce n'est qu'en septembre que tou.te.s les CPIP de France ont reçu le rattrapage des 9 mois précédents, et en octobre, le paiement du nouveau montant régulier.

Malheureusement, puisque nous sommes dans une administration qui flanche, les ex CPIP Hors Classe ont tou.te.s perçu une revalorisation et donc un rattrapage correspondant à la nouvelle Classe Exceptionnelle .

Or certain.e.s sont désormais reclassé.e.s dans le grade de CPIP puisque comme déjà dénoncé, le Ministère a trahi ces agent.e.s en ne permettant pas la promotion de toutes et tous comme il s'y était engagé en 2017. Au total, c'est donc 333,33 euros qui sont repris !

S'il peut apparaître acceptable que l'Administration récupère les sommes indûment perçues par les agent·e·s ; en revanche, il est inacceptable que des erreurs aussi grossières soient commises à l'encontre d'un nombre aussi important d'agent·e·s sans que l'Administration ne prenne en compte ni la cause ni les conséquences de ces erreurs sur le pouvoir d'achat de ses agent·e·s.

Il n'est pas plus acceptable que l'Administration « se serve » sur la paie des agent·e·s et reprenne de l'argent sans même prendre la peine de les prévenir.

Enfin il est impensable et intolérable que les agent·e·s ne se soient pas vu·e·s proposer, particulièrement en ces périodes difficiles pour le pouvoir d'achat, qui plus est à quelques semaines de Noël, de facilités de paiement. Tout cela alors que l'Administration est elle-même redevable du complément restant de revalorisation de l'IFPIP pour ces mêmes personnels.

La CGT IP exige que les sommes perçues sur la paie de novembre des agent·e·s leur soient immédiatement rendues et qu'un plan de remboursement échelonné soit proposé à chacun·e, en tenant compte de sa situation personnelle.

Les personnels des SPIP ne sont pas que des chiffres !